

Le FMI, dirigé par Christine Lagarde, a assuré jeudi que des « poches de vulnérabilité » financière subsistaient au Portugal, faisant référence aux déboires de banque Espírito Santo.

© REUTERS.

ÉCONOMIE

Les communes peuvent réduire de 17 % leur facture d'éclairage

ÉNERGIE 8 poteaux électriques consomment autant qu'un ménage moyen

- Nethys (ex-Tecteo) a réalisé un audit énergétique de ses communes.
- Verdict : de larges économies sont possibles sur l'éclairage public.

Par les temps qui courent, les économies sont appréciables pour notre commune. Willy Demeyer (PS), bourgmestre de Liège, a le sourire car son camarade socialiste Stéphane Moreau, patron de Nethys (ex-Tecteo), promet une économie de 200.000 euros par an à la commune de Liège si elle investit dans son parc d'éclairage public.

Tous les cinq ans, les gestionnaires de réseau (GRD) wallons (dont Nethys) doivent en effet réaliser un audit énergétique sur l'ensemble de leurs communes. L'objectif : recenser la totalité des luminaires publics, leur puissance, leur âge, et proposer des pistes d'amélioration.

Ce jeudi, Nethys présentait les résultats de cet audit à la presse. Et le verdict est encourageant : « Les communes gérées par Nethys pourraient économiser 1,1 million d'euros par an en améliorant leur éclairage public, soit une réduction de leur facture d'éclairage de 17 % », explique Damien Fuks, responsable de la cellule « éclairage public » chez Nethys.

Marianne Dusquesne, pour l'Union des villes et communes, renchérit : « Plus de la moitié de la consommation électrique des communes est liée à l'éclairage public. Au total, ce poste représente 38 millions d'euros de dépenses par an pour l'ensemble des communes wallonnes, un chiffre en nette croissance depuis 2 ans. Toute économie est donc la bienvenue. » Et pour réduire la facture, il faut évidemment réduire la consommation électrique. Comment ? Le régulateur wallon (Cwape) propose deux pistes. Primo, le remplacement des 75.000 lampes au mercure ; une obligation imposée par l'Europe. Secundo, l'écrêtage de la tension, autrement dit le remplacement de toutes les lampes



À Liège, 12 des luminaires installés ont une puissance d'au moins 250 W. En les remplaçant par du 140 W, dont la luminosité est équivalente grâce au progrès technologique, on divise la consommation (et la facture) par un facteur proche de deux. © MICHEL TONNEAU.

très puissantes (et par définition énergivores). Pour reprendre l'exemple de la commune de Liège, 12 % des luminaires installés ont une puissance d'au moins 250 W. En les remplaçant par du 140 W, dont la luminosité est équivalente grâce au progrès technologique, on divise la consommation (et la facture) par un facteur proche de deux.

Aux frais de la princesse

Reste l'éternelle question du coût. Les communes se disent « sur la paille », et elles ne peuvent donc pas facilement se permettre de lourds investissements dans le renouvellement de leur parc d'éclairage. Mais ceci n'est pas problématique. Le système wallon permet en effet de répartir une (grande) partie des investissements réalisés dans les tarifs d'électricité. C'est donc le gestionnaire de réseau (Ores, Nethys) qui assume l'investisse-

ment puis qui le répartit dans ses tarifs. Le régulateur wallon s'assure tout de même que ces investissements ne sortent pas des enveloppes, autrement dit qu'ils soient dédiés au remplacement de lampes à mercure ou à une réduction significative de la puissance installée.

Et si le régulateur donne son feu vert, l'investissement est étalé sur 10 ans dans les tarifs de distribution d'électricité, et étalé sur tous les consommateurs dépendants du même gestionnaire de réseau. De quoi faire grimper la facture de monsieur et madame Tout-le-monde ? Certes, mais dans de (très) faibles proportions. On parle de quelques dizaines de centimes supplémentaires à payer chaque année pendant 10 ans. Un coût qui reste modéré pour le citoyen quand on sait qu'il permet aux communes de réduire substantiellement (17 % en moyenne)

leur facture d'éclairage.

De plus, rien n'empêche les communes de prendre des initiatives et de financer d'autres projets d'éclairage, sortant des enveloppes distribuées par la Cwape. « Pour une amélioration des performances du parc de luminaires, le temps de retour sur investissement est compris entre 6 et 8 ans, en moyenne », commente Marianne Dusquesne. Et parfois, un simple changement de couleur d'éclairage peut faire de l'effet. « Une étude dans la commune d'Ixelles a révélé qu'il fallait 20 % de luminosité en moins quand la lumière était blanche plutôt que jaune. Le blanc renforce également le sentiment de sécurité du citoyen », précise Damien Fuks. Et le bourgmestre de Liège opine du chef. « Dans une enquête liégeoise sur les raisons qui poussent le citoyen à éviter certains lieux, le facteur éclairage

arrivait en première position. Soit l'absence d'éclairage, soit un éclairage mal adapté. »

Reste donc à Nethys à lancer ses grands projets de remplacement de luminaires. Car son homologue Ores ne l'a pas attendu. Le plus grand GRD du pays a en effet déjà remplacé toutes les lampes mercure de type basse pression sur son territoire. ■

XAVIER COUNASSE

EN CHIFFRES

427 kWh

C'est la consommation annuelle moyenne d'un point lumineux en Wallonie. Pour avoir un ordre de grandeur, on peut dire que 8 poteaux électriques consomment autant qu'un ménage standard sur un an (3.500 kWh).

592.000

C'est le nombre de luminaires appartenant à l'ensemble des communes wallonnes. 65 % de ces lampes ont été installées il y a moins de 15 ans. En revanche, 12 % du parc est âgé de plus de 35 ans.

2,5 %

C'est le pourcentage de luminaires de type décoratif sur l'ensemble du parc. Ces lampes, souvent utilisées pour mettre en valeur des monuments historiques, consomment en moyenne quasi deux fois plus qu'un luminaire en bord de rue. Pour réduire la consommation de ces lampes décoratives, certains proposent un « horaire-monument » spécial, qui permettrait de faire varier l'intensité de l'éclairage en fonction de l'heure du jour, et surtout de la nuit.

X.C.

Crédits : les Belges ont de plus en plus de mal à payer

FINANCE

Les derniers chiffres de la Centrale des crédits aux particuliers en attestent : de plus en plus de nos concitoyens ne parviennent pas à rembourser leurs emprunts. A la fin du mois de juin, 6,23 millions de Belges avaient au moins un crédit en cours. Sur ce total, 334.612 ont au moins un contrat défaillant. C'est une hausse de 3,5 % par rapport à la même période l'an dernier.

En nombre de crédits, cela veut dire que sur les 11,42 millions de contrats en cours, plus de 512.000 font l'objet d'un défaut de paiement. Des défaillances qui affectent plus de 479.000 crédits à la consommation (prêts et ventes à tempérament, ouvertures de crédit) et près de 33.000 crédits hypothécaires. Des chiffres respectivement en hausse de 4,5 et 5 % sur un an.

En termes de montant moyen d'arriéré par contrat défaillant, si on note une petite baisse pour les crédits à la consommation (-2,2 % à 3.740 euros), la hausse est nette du côté des crédits hypothécaires (+8,7 % à 38.066 euros). « On peut aussi calculer l'arriéré moyen par emprunteur défaillant, dans la mesure où celui-ci peut avoir plusieurs crédits en cours : ce montant était de 8.832 euros en juin, soit une augmentation de 3,16 % par rapport à juin 2013 », explique Caroline Jean-

mart, sociologue à l'Observatoire du crédit et de l'endettement, qui ne se dit pas surprise par le noir tableau que dessinent les statistiques. « La hausse est continue depuis le début de la crise en 2008, constate-t-elle. Cela veut dire que de plus en plus de personnes sont en difficultés, et que leurs difficultés sont de plus en plus importantes. » A tel point « qu'on est en train de sortir des clichés habituels sur l'endettement : ce ne sont plus seulement des personnes défavorisées socialement ou fragilisées qui sont touchées, mais aussi des gens qui travaillent et qui n'arrivent plus à boucler leurs fins de mois », prévient Caroline Jeanmart, qui s'inquiète d'une accélération des défaillances pour les crédits hypothécaires, « alors que c'est normalement le premier crédit qu'on rembourse ».

Factures impayées

Sans surprise, le nombre de demandes de règlement collectif de dettes est donc lui aussi en nette augmentation : +4,8 % sur un an, à 108.744. « Nous sommes submergés de demandes », déplore Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur. « Nous sommes obligés de rationner les dossiers, parce que nous n'avons pas suffisamment de personnel pour faire face ! » Selon lui, les chiffres de la Centrale des crédits sous-estiment même l'ampleur du phénomène. « Les problèmes d'endettement ne sont plus seulement liés au crédit, constate Philippe Defeyt. Ce que les gens n'arrivent plus à payer, ce sont leurs factures de loyer, d'énergie, de communications et de santé. Pour un nombre croissant de ménages, leurs revenus ne suffisent plus à couvrir les dépenses indispensables. Certains indicateurs laissent peut-être espérer qu'on est sorti de la crise économique - et encore -, mais on est très loin d'être sorti de la crise sociale ! » ■

BERNARD PADOAN



20436710

Remerciements : www.papierastiles.com
Photo: Michel Ghert - Photo: J.M. contractual

LES SOLDES D'ÉTÉ Du 1^{er} au 31 juillet 2014

BRUXELLES - UCCLE Chaussée de Waterloo, 1605
Tel: 02 375 78 01
Aussi à ANVERS et LIÈGE

rochebobo
PARIS

www.roche-bobo.com